



AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 409 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 325.1 DE FAÇON À MODIFIER L'ARTICLE 6.4.6 « AIRES D'ENTRÉPOSAGE EXTÉRIEUR » ET À AJOUTER L'USAGE « ENTREPÔT À DES FINS COMMERCIALES » DANS LA ZONE 127-HA

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

QUE le Conseil a tenu une consultation publique sur ledit règlement le 11 avril 2023 ;

QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du 13 mars 2023 ;

QUE le Conseil de la municipalité de Nouvelle a adopté ledit règlement ci-haut identifié à la séance du 8 mai 2023 ;

QUE la MRC d'Avignon a émis un certificat de conformité conformément aux exigences de la Loi en date du 24 mai 2023 ;

QUE ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Nouvelle, le 8 juin 2023.

Benoît Cabot
Directeur général et greffier-trésorier